

Châtillon, le 13 février 2024.

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE  
Mercredi 20 septembre 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 20 SEPTEMBRE À VINGT HEURES**, les membres composant le conseil quartier centre-ville de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 12 **et en présence du public**, à la Salle communale Henri Matisse, sous la présidence de **M. MOUTON Christophe**, Adjoint de Mme la Maire et co-président désigné par Mme la Maire, et **M. BRISARD Patrick** co-président, à la suite de la convocation qui leur a été adressée **le 8 septembre 2023**.

**Présents :**

M. MOUTON Christophe, co-président, Adjoint de Mme la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. BRISARD Patrick, co-président, M. CASTELAIN Etienne, Mme CŒUR Caroline, Mme DELATTRE Thérèse  
Mme FRADET Sophie, M. HAUBERT Jean-Luc, Mme LE MENACH Sterenn, M. PARIS Olivier, M. PINÇON Jordan, Mme PION Clémence, Mme ROTURIER Bénédicte.  
Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Ainsi que :**

Madame la Maire

M. Julien PFEIFFER'OVA, Directeur de cabinet de Mme la Maire

Mme Élodie DORFIAC, M. Andy KANGOUD, Mme Mélodie CHALVIN, Adjointes et conseillers de Mme la Maire

M. Alain GAZO, conseiller municipal et président de l'observatoire de la démocratie participative

Mme Eliana CASTELLI, Directrice du service Parcs et Jardins

M. Olivier PALAIN, Directeur des services techniques

Mme Claire GAUTIER, paysagiste urbaniste

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mme BOURGOIN Anne-Marie, les représentants de la Police Municipale

**Absent(e)s** : /

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2023
2. Bilan 2022 du conseil du quartier
3. Projet d'aménagement rue Gabriel Péri et place du marché
4. Point de suivi Plan Global de Déplacement et projet d'aménagement de l'Allée du Cèdre
5. Actualités :
  - a. Travaux de voirie
  - b. Problématique des moustiques
  - c. Application pour téléphone mobile « Mon Châtillon »
6. Échanges avec les Châtillonnais présents
7. Date du prochain conseil

M. MOUTON procède à un tour de table afin de présenter au public les conseillers de quartier présents ainsi que les adjoints, conseillers municipaux et les directeurs de services municipaux participant à cette réunion du conseil de quartier du centre-ville.  
Il précise qu'en raison d'interventions sur la ville, il n'y aura pas de représentants de la police municipale ce soir.

Il rappelle que pour des débats de qualité, les conseillers de quartier sont respectueux les uns des autres, s'expriment sincèrement et en toute neutralité. Ils recherchent l'intérêt général en participant activement à ces réunions.

### **Mot de Madame La Maire :**

Madame la Maire remercie le conseil de quartier, les élus et les participants d'être présents.  
Le sujet est le devenir et l'avenir de la rue Gabriel Péri.  
L'idée est de pouvoir construire et dessiner ensemble l'avenir de cette rue très structurante dans la ville en prenant en compte un certain nombre de contingences en termes de facilité de circulation, de présences des commerçants tout en mettant en œuvre les questions essentielles d'attractivité de la ville et d'apaisement de la circulation.

Ce sujet aurait dû être évoqué au mois de juin. Malheureusement cette réunion publique a dû être annulée en raison des problématiques du moment (émeutes à travers toute de la France).  
Madame la Maire rappelle qu'il s'agit d'un sujet concerté de manière effective afin de ne pas avoir de décision prise de manière verticale mais d'associer les Châtillonnais à chaque moment important de la mandature.  
D'un point de vue historique, le premier travail souhaité concernait la rue de la Mairie afin de réfléchir à l'apaisement de la circulation voire à la piétonisation. Un travail a été réalisé en concertation avec les commerçants de la rue de la Mairie qui ne souhaitent pas la piétonisation de la rue afin que le commerce local ne soit pas impacté.  
Il a également été question de la piétonisation d'une partie de la rue Gabriel Péri. La concertation sur ce sujet a permis de mettre en lumière la nécessité de créer une place à vivre apaisée que ce soit au niveau des modes de transports ou au niveau de cette grande ligne droite qui entraînent des excès de vitesse, la mise en danger des piétons ou des cyclistes. Par contre, il a été établi qu'il sera compliqué de totalement piétoniser en raison des lignes de bus qui passent dans cette rue.

Prenant en compte toutes ces conditions, l'assistant de maîtrise d'ouvrage – qui accompagne la ville pour exprimer le besoin - va proposer des pistes et des possibilités d'amélioration afin de mobiliser tout le monde pour avoir un vrai centre-ville attractif et apaisé.

Il faut œuvrer collectivement pour avoir une valorisation du centre-ville avec les commerces et un environnement satisfaisant pour tous avec toutes les manifestations réalisées sur la ville.  
Il faut que les habitants aient envie de venir dans ce centre-ville avec un embellissement, une attractivité et un secteur vivant.

Il est souligné que les commerçants ont des problématiques en termes d'inflation, il faut donc les accompagner, les valoriser pour qu'ils puissent continuer leur activité dans un environnement satisfaisant.  
Châtillon est une ville dynamique aux portes de Paris qui doit être intéressante pour les commerçants et favoriser le commerce en attirant les habitants sur le centre-ville.  
Les équipements publics sont en cours d'amélioration comme la médiathèque et la Maison des Séniors.

La démocratie participative est essentielle pour l'amélioration du cadre de vie de Châtillon et Madame la Maire remercie les conseillers de quartier pour leur travail et leur investissement.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2023**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion.

Une demande de modification a été formulée concernant une faute de frappe : « eaux fluviales » au lieu de « eaux pluviales ».

La modification sera effectuée avant sa diffusion. Toutefois, il est adopté à l'unanimité.

### **2. Bilan 2022 du conseil du quartier**

Le bilan a été diffusé aux conseillers de quartier pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. MOUTON indique qu'il est prévu une présentation lors d'un conseil municipal de fin d'année et une validation.

Il est souligné qu'il y avait 15 conseillers de quartier au début et qu'ils sont actuellement 12 en raison de démissions pour des raisons très souvent de déménagements.

Le bilan est adopté à l'unanimité.

### **3. Projet d'aménagement rue Gabriel Péri et place du marché**

Une concertation est en cours pour le réaménagement qualitatif de la rue Gabriel Péri afin de :

- Limiter la circulation et favoriser le commerce local ;
- Inverser le sens de circulation de la rue de la Mairie pour apaiser les mobilités et favoriser l'accès aux commerces ;
- Végétaliser les espaces pour améliorer le cadre de vie, favoriser l'usage piéton et faire la part belle à la biodiversité.

#### Présentation de Mme Dorfiac :

Le plan global de déplacement est un travail engagé depuis 2021, dont le but est d'apaiser la circulation avec des pôles de circulation phares dans la ville comme le centre-ville.

Il s'agit d'une réflexion longue et impactante sur toute la ville.

La municipalité a souhaité prendre le temps de bâtir le projet avec les habitants en les concertant régulièrement.

L'objet de ce soir est le périmètre de la rue Gabriel Péri.

La concertation a démarré dans le cadre du plan global de déplacement en 2022 avec les ateliers mis en place dans les différents conseils de quartier.

Des ateliers interactifs ont eu lieu le 11 avril et le 10 mai, avec plus de 70 personnes qui ont participé à cet exercice avec des visuels de tendance et d'inspiration avec les riverains et les commerçants.

Être sur le terrain est important pour se rendre compte des solutions envisageables et c'est ce qui a été fait avec les commerçants de la rue de la Mairie et de la rue Gabriel Péri.

Il y a eu également une concertation plus large en ligne relayée dans le Châtillon-info et sur les panneaux d'affichage. Les gens ont beaucoup répondu puisqu'il y a eu plus de 570 réponses à ce questionnaire en ligne.

Quelques verbatims :

- 86% pensent que Châtillon a besoin d'une vraie place à vivre en centre-ville : il faut un espace du « vivre ensemble » au cœur du centre-bourg. À l'heure actuelle il y a le sentiment que la place de marché ne remplit pas toute sa vocation de ce que doit être une place de marché dans une ville c'est à dire une place à vivre et pas seulement une place avec des étals de marché.
- En matière d'aménagement ce qui ressort également est que les chatillonnais souhaitent moins de minéral, plus de végétaux, plus d'ombre à 95% et plus de 62% souhaitent un espace de convivialité avec des bancs, des terrasses et des jeux pour enfants au cœur du vieux bourg
- Piétoniser ou non : l'ambition initiale de la municipalité était de piétoniser. Ce projet rue de la mairie a été très vite écarté mais pourquoi ne pas piétonner une partie de la rue Gabriel Péri ?
- 67% souhaitent favoriser les mobilités douces en particulier les piétons

- Seulement un tiers des répondants sont en faveur d'une fermeture totale de la rue.
- Un peu plus de deux tiers des répondants souhaitent réduire la vitesse pour ralentir le passage des véhicules et conserver le passage des transports publics et ce d'autant que des arrêts de bus sont précieux rue Gabriel Péri notamment celui devant la Maison des séniors qui est très utilisé toute la semaine quelle que soit l'heure.

Les axes de travail sont les suivants :

- Les grands principes d'aménagement vont se centrer sur le cœur de ville pour embellir l'espace public et valoriser le centre-ville pour qu'il fasse bon vivre avec le nouvel équipement culturel de la ludo-médiathèque qui va s'intégrer dans cet espace de plaisir et de bien-être.
- L'écologie est le 2<sup>ème</sup> axe : la canicule et les mouvements de chaleur sont intenable rue Gabriel Péri. Planter pour augmenter la végétalisation et désimpermeabiliser les sols sont les seules solutions pour faire baisser les températures de 2 à 3 degrés sur cette rue.
- Le 3<sup>ème</sup> axe consiste à :
  - o Nourrir l'attractivité de la ville pour les habitants et les commerçants,
  - o Faire de la place aux terrasses et créer un espace de déambulation piétonne favorable aux commerces
  - o Dynamiser le marché du cœur de ville pour mieux l'ancrer dans la ville.

La phase « idée » laisse place à la phase « faisabilité » avec un travail de conception et d'esquisse réalisé par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) sélectionnée à la suite d'un appel d'offres au printemps dernier. Cette phase va être finalisée d'ici la fin de l'année.

Puis une procédure de marchés publics sera réalisée au début de l'année 2024 et des dossiers de subventions seront montés.

Les travaux devraient débuter ensuite au mois de mars 2024 pendant un peu plus d'un an soit jusqu'à l'été 2025.

Il est indiqué qu'il y a 3 lots dans la rue Gabriel Péri qui sont dans un état d'avancement différent.

#### Présentation de Mme Claire GAUTIER, paysagiste urbaniste, AMO :

Elle travaille avec un bureau d'études spécialisé en conception d'éclairage « Coup d'éclat » et elle est accompagnée par un bureau d'études technique qui s'occupe des VRD (voirie et réseaux diverses) c'est-à-dire tout ce qui se passe dans les réseaux souterrains des rues.

Le périmètre d'études et de projets est phasé et il concerne une réflexion plus large que la rue elle-même pour éviter les erreurs notamment avec les sens de circulation.

Les 3 grandes orientations qui sont les conclusions des concertations sont :

- Rééquilibrer les mobilités au profit des circulations douces
- Végétaliser et créer de l'ombrage et de la fraîcheur
- Créer une place conviviale pouvant accueillir des terrasses.

#### 1/ État des lieux précis réalisé pour cette rue :

À l'heure actuelle, cette rue est essentiellement dédiée aux voitures qui circulent et stationnent. Plus de 50% de l'espace est occupé par la voiture.

L'espace piéton est totalement sectionné par la voirie, il n'y a donc aucune continuité de cheminement pour les piétons ce qui entraîne les problèmes d'insécurité et de danger de circulation des piétons et des cyclistes.

Il a été constaté que :

- les trottoirs sont très étroits
- les traversées ne sont pas toujours opportunes
- les stationnements en épi empiètent sur le trottoir en bas de la rue Gabriel Péri.

La végétation est très peu présente avec des arbres pas en très bon état. Tout est minéralisé.

Ceci explique le problème de la gestion de l'eau : les rues accumulent des surfaces d'eau lorsqu'il pleut et très vite les réseaux en-dessous qui sont calibrés pour une certaine capacité débordent.

Les emplacements des arbres ne sont pas suffisants en taille. En effet un arbre ne peut pas se développer s'il n'a pas suffisamment de place dans le sol et le sous-sol. Il faut jongler avec les

réseaux sous terrains pour permettre à l'arbre de bien se développer au niveau des racines dans un sol perméable afin de bien se développer en hors-sol.

Les lieux de vie :

Une place a été aménagée récemment qui est occupée par un marché temporaire. Cette place n'est pas reliée aux commerces et aux terrasses qui sont de l'autre côté de la rue.

Le marché est donc cantonné dans cette place avec systématiquement des rues circulantes aux voitures.

## 2/ Le projet est de rééquilibrer les mobilités :

Le travail va devoir se faire sur la largeur de la chaussée ou sur le stationnement pour rééquilibrer et redonner une part un peu plus importante à la circulation piétonne et aux végétaux par rapport aux voitures.

- 1- Apaiser la circulation signifie la ralentir avec un rétrécissement de la chaussée et en lui donnant une certaine courbe pour éviter la ligne droite.
- 2- Végétaliser c'est retrouver des sols généreux et perméables avec la création de points d'eau réguliers tout au long de la rue.
- 3- Favoriser le développement des terrasses éventuellement en supprimant quelques places de stationnement.

## Quelle image est souhaitée pour cette rue :

L'histoire de cette rue est une des voies qui entre dans Paris, c'est une entrée majeure dans la capitale.

Il s'agissait donc d'une voie principale sur laquelle se greffaient les commerces et le quartier de la mairie.

Tout autour il y avait un tissu de faubourgs avec quelques jardins qui donnaient un aspect verdoyant à cette rue.

Des comparatifs ont été réalisés avec des cartes postales anciennes et la rue telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Les gabarits étaient beaucoup plus étroits avec des maisons plus proches les unes des autres, des trottoirs étroits.

De grands enclos étaient situés à la place du marché actuel et du magasin « Carrefour » avec un jardin potager et des vergers c'est-à-dire un jardin de production et non un jardin de plaisance.

En 1959, il y a eu la percée de la route nationale 906 qui partait du plateau de Vélizy jusqu'au boulevard de la Liberté.

La rue Gabriel Péri a changé de gabarit dans les années 70 où les bâtiments ont été reculés pour gagner de la lumière dans les logements.

La toponymie : la rue Gabriel Péri s'appelait avant la rue du Ponceau. Cela veut dire que les eaux ruissèlent vers la rue puisqu'elle se situe en bas. C'est une information importante car cela signifie qu'au niveau de l'écoulement des eaux, lorsqu'il pleut fort, les eaux venues de la rue de la mairie dévalent sur cette rue. Ceci explique l'importance d'avoir des sols perméables pour absorber l'eau dans la rue Gabriel Péri.

Il est indiqué que cette rue est à l'intersection de plusieurs quartiers qui ont des images différentes donc il faut tenir compte des évolutions qui ont eu lieu.

Le projet s'appuie sur 2 grands axes :

- 1- Récréer une grande promenade urbaine en redonnant ses lettres de noblesse à cet axe historique en réalisant un lien végétal d'un bout à l'autre de la rue. Il faut aussi travailler en transversal pour faire le lien avec tous les quartiers de part et d'autre de la rue. Cette promenade végétale consiste à travailler le végétal que ce soit en hauteur pour avoir de l'ombre mais aussi en bas pour créer de la fraîcheur grâce à l'eau récupérée. Pour cela il faut créer un écosystème en mettant des arbres avec en dessous de la végétation pour maintenir une certaine humidité et créer ainsi de la fraîcheur. Cela permettrait de baisser de 2 degrés environ la température sur cet espace.
- 2- Le but est également de pouvoir y installer des terrasses et des promenades sécurisées piétonnes dissociées de la voiture avec des espaces resserrés pour les voitures.

Cela permettrait de retrouver 2 entrées de ville conviviales et mises en valeur :

- en bas de la rue au niveau de la terrasse du restaurant
- en haut de la rue en réaménageant la place avec le vieux platane.

#### Proposition :

- Mettre à sens unique la partie centrale qui va vers le sud pour les voitures et pour les bus : le sens serait alternatif c'est-à-dire que les bus circuleront dans les 2 sens avec la mise en place d'un feu qui se déclenche lorsque le bus arrive afin de bloquer la circulation dans le sens sud-nord. Par contre, les voitures ne pourront circuler que vers le sud.
  - Maintenir un double sens dans la rue Jean-Pierre TIMBAUD uniquement jusqu'à l'entrée du parking du magasin « Carrefour ». Ensuite, entre la pizzeria et la place, il n'y aurait plus qu'un sens unique. La pizzeria pourrait alors bénéficier d'une terrasse (bordée de plantations) qu'elle n'a pas actuellement.
- Ce serait donc un sens unique descendant vers la D906.

#### Faisabilité du projet :

- Garder le double sens de circulation sur le premier tronçon avec une certaine sinuosité pour ralentir les voitures. La chaussée serait étroite afin que les croisements se fassent doucement. En effet, resserrer légèrement la chaussée est plus efficace pour ralentir les voitures.
- Libérer un trottoir plus grand permettra d'organiser des terrasses notamment pour les commerces.
- Supprimer les places de stationnement en épi pour redonner des zones de végétations et des cheminements piétons : 3 à 4 fois plus d'arbres et de surfaces plantées afin de diminuer la température de 1 à 2 degrés pendant les fortes chaleurs
- Garder la double voie sur le dernier tronçon pour supprimer le stationnement et ainsi avoir un trottoir confortable pour les piétons le long des façades des bâtiments et augmenter ainsi les surfaces piétonnes.

Il est signalé qu'il manque des places de stationnement pour les commerçants qui ne vivent pas forcément à proximité de leur commerce.

Le projet est fait pour rééquilibrer toutes les zones et tous les éléments doivent être pris en compte. Madame la Maire indique que des places pourront être réservées pour les commerçants qui ont des difficultés et que pour le moment il s'agit d'une esquisse et non d'un projet arrêté.

La surface n'est pas extensible et il faut trouver des solutions en consensus.

#### Temps d'échanges proposé par M. MOUTON :

##### Réaction de Madame la Maire :

Ce travail permet de se projeter dans une rue beaucoup plus agréable. Il y a une absolue nécessité d'apaiser les circulations afin de se balader en toute sécurité.

La question des places de stationnements à proximité des commerces est importante à étudier afin de ne pas les pénaliser.

Madame la Maire alerte sur le sens unique sur le haut de la rue Gabriel Péri qui risque de rendre la mobilité complexe à cet endroit.

##### Questions et commentaires des conseillers de quartier :

M. Brisard : la copropriété de la rue du Ponceau a-t-elle été approchée pour récupérer une partie du parking et permettre de faire une chicane et réaménager cet espace ?

➔ Des discussions ont eu lieu sur ce sujet, or ces places sont nécessaires aux habitants de cette résidence et il n'y en a déjà pas assez pour tous les logements.

M. GAZO souligne le problème des trottoirs qui seraient exclusivement utilisés par les cafés et restaurants comme cela avait été le cas au moment du Covid. De plus il serait judicieux de penser aux bancs publics à l'ombre des arbres car les habitants n'ont pas forcément envie d'être installés à une terrasse et peuvent avoir envie de profiter de l'ombre des arbres autrement. Enfin il indique la problématique des livraisons avec les camions qui devront circuler.

M. PARIS : problématique de la circulation des bus et du temps d'attente des voitures.

➔ En réalité, c'est le bus qui déclenchera le feu. Le tronçon sera alternatif pour les bus avec un feu qui sera déclenché lorsque le bus arrivera tout comme c'est le cas avec le tramway. L'objectif est que les voitures qui passent dans cette rue soient uniquement celles qui ont un intérêt à passer dans cette rue.

Autres remarques et questions :

- La partie allouée au vélo n'apparaît pas dans la présentation : est-ce voulu ?

➔ Actuellement il n'y a pas la place pour une piste cyclable bidirectionnelle.

Si le trafic est apaisé il n'y aura alors pas besoin d'une piste cyclable. Il s'agira d'une voie partagée sécurisée et ralentie.

➔ Les places de stationnement pour les vélos seront maintenues voire augmentées.

- Sur la partie place du marché, y a-t-il des projets et modifications prévus ?

➔ Les jets d'eau et toute sa machinerie font que le sous-sol ne peut pas être touchée. Il est possible de travailler sur la plateforme à l'entrée du magasin « Carrefour » pour mettre des jardinières et quelques arbres en limite de la place.

L'escalier permet également de mettre de la végétation.

- Le changement de sens de la rue de la mairie ne demandera pas de travaux. Il s'agit seulement de changer la signalisation.

- Intervention de Mme la Maire qui est défavorable, avec la fin d'aménagement de ZAC, à la construction d'un immeuble au niveau du ponceau (carrefour avec le magasin « Igloo »). Pour agrandir le trottoir, elle suggère de réaliser un petit square à cet endroit.

➔ Il faudrait voir comment gérer ce sujet pour avoir une belle entrée de la rue Gabriel Péri et un vrai trottoir à cet endroit.

Interventions du public :

- Est-ce que l'irrigation des arbres et de la végétation est prévue dans le projet ?

➔ La question de l'eau est essentielle : le système prévu est celui qui récupère l'eau de ruissellement grâce à la pente des trottoirs dirigée vers les plantations.

Le trop-plein d'eau doit pouvoir s'infiltrer dans ces zones grâce à des « noues paysagères » qui seront mises en place et qui se gonflent d'eau pour que celle-ci prenne le temps de s'infiltrer doucement.

Lorsqu'on plante, pour compléter l'eau de pluie, il faut un système de goutte à goutte pour les jeunes plantations (surtout les 3 premières années) car c'est un système économe et qui est au contact de la plante.

De plus, les pratiques de jardinage au niveau de la ville tendent à être de plus en plus économes en eau afin de pallier le manque d'eau éventuel que nous pourrions connaître.

- Comment continuer à être informé du projet avec la problématique des bus et de leur circulation et comment contribuer au projet ?

➔ Il faut passer par les conseillers de quartier pour avoir des informations ou poser des questions.

Il est souligné que le conseil de quartier dispose d'un groupe de travail qui peut être mis à contribution sur un des points du projet.

De plus il existe un formulaire de contact en ligne et des permanences sur le marché une fois par mois.

Il est indiqué que le conseil de quartier Division Leclerc-Sablons organise des permanences et vont à la rencontre de la population. Un appel est donc lancé pour proposer une permanence des conseillers de quartier du Centre-ville avec le public.

Prochaines étapes prévues pour la continuation du projet :

- Finir l'étude détaillée de maîtrise d'ouvrage et affiner les plans afin de définir le planning
- Début 2024, passation des marchés
- Début des travaux prévus au printemps 2024 et fin des travaux à l'été 2025

Il est à noter qu'il y aura encore 1 ou 2 concertations avant le début des travaux.

Mot de remerciement de Madame la Maire : à l'encontre du public, des conseillers de quartier et des élus et chefs de service présents à cette réunion.

Madame la maire indique qu'elle est consciente de la problématique des travaux d'assainissement en centre-ville devant la mairie (dont dépend la desserte en eau potable) avec en parallèle des travaux électriques et de gaz qui sont des travaux impératifs de mise aux normes de sécurité.

En revanche les travaux prévus au niveau des rues Cadran Solaire, du Cèdre et des Pierrelais seront reportés pour éviter que tout se fasse en même temps. Ils seront repris après la réouverture de la rue de la mairie.

Tous ces travaux permettent de montrer qu'autre chose est possible et que certaines rues peuvent être apaisées du fait des déviations imposées par les travaux par exemple. Cependant ceci est vrai seulement s'il ne s'agit pas d'axes structurants de la ville.

Les usages doivent évoluer. En effet, celui qui ne peut pas faire autrement que prendre sa voiture pour des raisons qui lui sont propres, doit pouvoir continuer de la prendre. Celui qui a le choix et qui voudrait prendre le vélo va pouvoir se l'autoriser dans les zones apaisées. Ces usages peuvent être adaptés, aménagés à partir du moment où l'espace le permet et où chacun est sécurisé dans ses déplacements.

Pour Madame la Maire, l'important est de préserver les équipements publics et le cadre de vie commun en évitant que la ville devienne une zone de passage et /ou de contournement puisqu'elle se situe dans l'axe d'entrée dans Paris.

#### **4. Point de suivi Plan Global de Déplacement et projet d'aménagement de l'Allée du Cèdre**

M. KANGOUD indique qu'il y a eu plusieurs propositions et discussions avec le bureau d'études qui travaille sur le sujet.

Des propositions ont été faites par quartier et il a été constaté que tout ne pourra pas être mis en place. Par conséquent, des arbitrages ont été faits par quartier.

Un phasage est prévu pour échelonner les travaux.

La rue Gabriel Péri fait partie intégrante de ce plan global de déplacement avec la rue de la mairie, la rue de la gare, la rue du cèdre.

Il est souligné que tout est réfléchi ensemble mais que tout ne sera pas réalisé en même temps.

La rue du Cadran solaire sera prioritaire pour être en sens unique car cela ne représente pas de gros travaux voire peut être juste de la signalisation.

M. MOUTON propose que le groupe de travail sur le plan global de déplacement puisse se réunir pour aborder les sujets tels que la rue de Bagneux, la sécurisation au niveau des écoles, ... Des dates seront proposées éventuellement en visioconférence. De plus, la proposition est faite de limiter le groupe de travail et de se focaliser sur une rue voire se répartir en plusieurs groupes pour aborder plusieurs sujets.

Point au niveau de l'allée du cèdre : le montage du dossier de subvention a permis de découvrir grâce au plan du cadastre fourni que l'allée du cèdre n'appartenait pas à la ville mais au promoteur qui a aménagé la ZAC. M. MOUTON indique que des démarches administratives sont nécessaires pour une rétrocession à la ville. C'est pourquoi, le début des travaux est décalé jusqu'à ce que les formalités soient réglées.

#### **5. Actualités :**

##### **a. Travaux de voirie**

En complément des informations données par Madame la Maire au niveau des travaux de voirie :

- Un sondage est demandé sur le mécontentement ou pas par rapport aux travaux actuels de voirie :

Il est constaté que les gens semblent s'adapter à ces travaux et globalement il n'y a pas de mécontentements.

La réaction des habitantes est une information intéressante quant aux futurs travaux du plan global de déplacement.

- Il est précisé que les arrêts-minutes devant la pharmacie sont appréciées. Cette idée semble intéressante à pérenniser et à étendre à d'autres endroits de la ville.
- Remarque sur la sécurité des enfants et des gens avec des poussettes par rapport aux travaux de la rue de la mairie pour l'installation des caméras de surveillance : l'asphalte n'est pas remis donc les poussettes se coincent les roues dans les tranchées.

→ La globalité des travaux de génie civil sont terminés mais l'asphalte ne sera refait que lorsque l'entreprise en produira en grosse quantité. En effet, sur la rue de la mairie, les tranchées ne représentent pas une quantité suffisante pour produire de l'asphalte. Il faut donc attendre qu'il y ait d'autres travaux pour que cela soit réhabilité correctement.

### **b. Problématique des moustiques**

Madame la Maire est intervenue auprès de l'ARS pour que des actions soient mises en place. La préfecture a organisé une réunion des maires et l'ARS a indiqué qu'elle ne pratiquait pas de démoustication généralisée.

Seule une démoustication au niveau de l'Aérospatiale sur une rue bien précise a été réalisée en raison d'un cas de dengue détecté. L'ARS n'intervient que pour des opérations de démoustication très ponctuelles et sectorisées car les produits employés ont une incidence possible sur la santé et la biodiversité.

Une enquête sur les mesures prises par les régions du sud-ouest de la France, a été réalisée : ainsi, l'emploi de chauves-souris est testé dans certaines villes, de même que les appareils émettant du CO2.

- Il est demandé que la mairie puisse conseiller, accompagner les copropriétés pour détecter les problèmes et les endroits où seraient les moustiques. De même, serait-il possible de faire une expertise avec la mairie dans le cadre du plan-moustique de la ville ?

→ Il est rappelé que la recommandation générale est d'éviter toutes les flaques d'eau. Les terrasses où l'eau stagne sont problématiques de même que les évacuations de trop-plein qui sont plus basses (car les terrasses des immeubles sont conçues sur pilotis) et dans lesquelles il y a toujours de l'eau stagnante.

Il est indiqué que les services de la ville travaillent la question des eaux stagnantes dans le cadre de la préparation d'un plan antimoustiques en 2024.

### **c. Application « Mon Châtillon »**

Pour la rentrée, la Ville met à votre disposition la nouvelle application mobile « Mon Châtillon », à télécharger sur un smartphone afin d'accéder plus simplement aux services de la ville.

Cette application permet de :

- découvrir l'agenda de la ville,
- trouver les menus de restauration scolaire,
- prendre rendez-vous avec un service de la ville,
- contacter un commerce, une structure ou une association,
- signaler une anomalie dans l'espace public,

Les nombreuses fonctionnalités que possède l'application « Mon Châtillon » permettront de faciliter le quotidien des châillonnais et d'avoir un lien favorisé avec la commune.

Lancée durant l'été, cette application peut être personnalisable en fonction du profil et des intérêts de chacun.

Quelques remarques sur les différentes fonctionnalités de l'application :

- La fonctionnalité de signalements est très appréciée.
- Concernant l'agenda, il est signalé que pour les journées du patrimoine, le visuel était identique pour chaque évènement. Ce n'était donc pas pratique d'identifier les lieux des évènements.
- Il est également indiqué que les répertoires de professionnels ne sont pas intuitifs à utiliser.
- Il est indiqué que les commerçants et professions libérales doivent s'enregistrer auprès du service commerces ou du centre de santé.
- Il existe un formulaire spécial de suivi de fonctionnalités qui est à améliorer, les conseillers de quartier sont invités à signaler et décrire les problématiques rencontrées. Il est indiqué qu'il ne faut pas hésiter à partager les idées d'amélioration.
- Les enlèvements des encombrants vont apparaître sur l'application en lien avec Vallée Sud.

### **Point particulier concernant les valeurs républicaines :**

Les nouveaux organes de démocratie locale sont les Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes qui visent à favoriser le lien entre la jeunesse châtilonnaise et la municipalité en leur permettant de donner leur avis sur des sujets les concernant.

Ces deux organes de démocratie locale seront encadrés par des animateurs dédiés pour faire émerger les idées, les questions et les projets proposés par les jeunes élus.

- Création d'un conseil municipal pour les enfants (CME) :

Il concerne les élèves de CM1 et CM2. Ils seront au nombre de 12.

Mise en place d'ateliers pour travailler des sujets et se familiariser avec les institutions.

Il sera également proposé de travailler l'aspect transmission avec les aînés au cours des cérémonies patriotiques et des cérémonies marquantes de la ville.

- Création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ) :

Un appel à candidatures va être réalisé pour les 13 et 18 ans. Ils seront au nombre de 24 et le rythme sera plus dense avec des réunions 2 fois par mois, des plénières avec Madame la Maire, des participations aux évènements de la ville et un accompagnement sur la prise de connaissance des institutions et sur des projets.

Citoyenneté, écologie, culture, sports, solidarités, urbanisme, toutes les thématiques liées à la ville pourront être étudiées en fonction des idées qu'ils proposeront. Dans leur apprentissage de la citoyenneté, enfants et jeunes participeront aux différents temps forts et commémoratifs de la commune et découvriront, au cours de plusieurs sorties, différents lieux institutionnels et démocratiques. Ils deviendront ainsi des citoyens actifs en faisant leurs premiers pas dans la vie démocratique locale. Ils pourront prendre la parole et exprimer leurs idées et celles de leurs camarades, comprendre le fonctionnement de la Mairie et être de véritables acteurs de leur ville.

### **6. Échanges avec les Châtilonnais présents**

Les échanges ont eu lieu au cours de la séance notamment pendant la période de présence de Madame la Maire.

36 personnes présentes dans le public.

Plus que 2 personnes à la fin de la séance.

### **7. Date du prochain conseil :**

Lundi 22 janvier à 20h.

M. Julien PFEIFFER'OVA indique que le 27 janvier 2024 aura lieu « la galette des conseillers de quartier ».

M. Christophe MOUTON précise que :

- la campagne de renouvellement des conseillers de quartier suivra la réunion de janvier.
- le retour d'expérience de ce mandat sera demandé aux conseillers de quartier

- les conseillers peuvent soumettre leur candidature pour un nouveau mandat
- les conseillers de quartier seront sollicités pour participer à la campagne de promotion pour le renouvellement des conseillers de quartier.

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée 23h 02.**

**Adjoint à la Maire**

**Co-président**

**M. Christophe MOUTON**

**M. Patrick BRISARD**

**Procès-verbal validé le 22 janvier 2024 par les membres du conseil de quartier.**